

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SORIGNY

24 MARS 2010

COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION EXERCICE 2009

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
COMMUNE			
1 318 273.42	1 684 406.44	548 625.17	865 348.73
	EXCEDENT 366 133.02		EXCEDENT 316 723.56
SERVICE DE L'EAU			
30 403.12	111 706.46	139 525.86	96 367.50
	EXCEDENT 81 303.84	DEFICIT 43 158.36	
SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT			
19 547.81	79 564.55	668 680.46	780 706.71
	EXCEDENT 60 016.74	EXCEDENT 112 026.25	

VOTE DES TAUX

Ils restent inchangés :

TAXE	TAUX	PRODUIT ATTENDU
Habitation	13.12 %	200 211 €
Foncière (bâti)	18.71 %	432 388 €
Foncière (non bâti)	47.94 %	72 917 €
PRODUIT ATTENDU		705 516 €

VOTE DES BUDGETS 2010

VOTE DU BUDGET 2010

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
COMMUNE	
1 681 632.00 €	1 505 346.24 €
SERVICE DE L'EAU	
106 649.45 €	425 539.68 €
SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT	
90 781.00 €	528 024.79 €

TARIF

A compter de 2010 le tarif de la redevance du traitement des matières de vidange issues des assainissements non collectifs est fixé à 0.10 € /m3.

CONVENTION PACT POUR L'OPERATION "FACADES"

Depuis 2002 la commune mène une campagne qui consiste à inciter les propriétaires privés à entretenir leur façade de maison par un ravalement. L'objectif est d'associer des initiatives privées à l'effort collectif d'amélioration du cadre de vie en assurant la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine architectural.

Le secteur concerné est le suivant :

- | | |
|-----------------------------------|---------------------------|
| - rue nationale | - place Marcel Gaumont |
| - rue Marcel Gaumont | - place de l'église |
| - rue René Guignard | - rue de la Poste |
| - rue de la Soupe à l'eau | - rue Jehan de Thaïx |
| - rue Alexandre Charpentier | - rue des Combattants en |
| AFN jq rue J. de Thaïx | |
| - rue de Louans jq rue des écoles | - rue de Château Gaillard |
| jq rue de la Soupe à l'eau | |

Le PACT d'Indre-et-Loire réalise, pour les maîtres d'œuvre qui en ont fait la demande, une mission d'aide à la décision leur permettant d'aborder le projet en connaissance des aspects techniques, architecturaux, administratifs et financiers.

Il réalise des diagnostics préalables des immeubles en projet d'ouvrage. Lors de la réalisation des travaux, Il poursuit sa mission de conseil et de médiation entre les différents intervenants (propriétaires, artisans, administration).

Il se charge de réaliser, pour le compte des propriétaires, les demandes de déclarations préalables.

Il informe les propriétaires sur l'aide financière attribuée par la commune et constitue les dossiers de demandes de subventions. Celles-ci sont calculées sur la base de 25 % du montant HT des travaux avec un plafond de

3 270 € pour les façades en tuffeau

2 640 € pour les façades mixtes (tuffeau et enduit)

1 580 € pour les façades en enduit

630 € pour les enduits monocouches ou peintures

370 € le mètre linéaire pour les vitrines

Il est décidé de reconduire cette opération en 2010.